



RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2020

PLAN

INTRODUCTION

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

- 1- La situation en zone Euro
- 2- La situation en France

B – LES PRINCIPALES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES

II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GLEIZE

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 1- La fiscalité
- 2- Les concours de l'Etat
- 3- Autres recettes (Produits des services)

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 1- Les dépenses de personnel
- 2- Les subventions
- 3- Les autres dépenses de fonctionnement

C – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- 1- La dette
- 2- Les recettes d'investissement
- 3- Les dépenses d'investissement

III – LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COLLECTIVITE

- 1- Les projets d'investissement pour 2020
- 2- Les projets en phase d'études
- 3- Les projets à engager

Synthèses du projet de BP 2020 issu du DOB

Le Débat d'Orientation Budgétaire ou « DOB » est une étape obligatoire du cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants. (*art L 2312-1 CGCT*). En cas d'absence de DOB, toute délibération relative au vote du budget primitif serait illégale. Le DOB doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif et doit se tenir lors d'une séance distincte de celle du vote du budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire, qui doit être communiqué aux Conseillers municipaux 5 jours avant la réunion du Conseil Municipal, doit porter sur :

-les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement, en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et un EPCI dont elle est membre,

-Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,

-la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Le DOB fait l'objet d'une délibération obligatoire qui doit prendre acte de sa tenue. Il doit être communiqué sous 15 jours au Président de l'EPCI et mis à disposition du public. Il doit être mis en ligne sous 1 mois sur le site internet de la commune (*Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016*).

I – CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

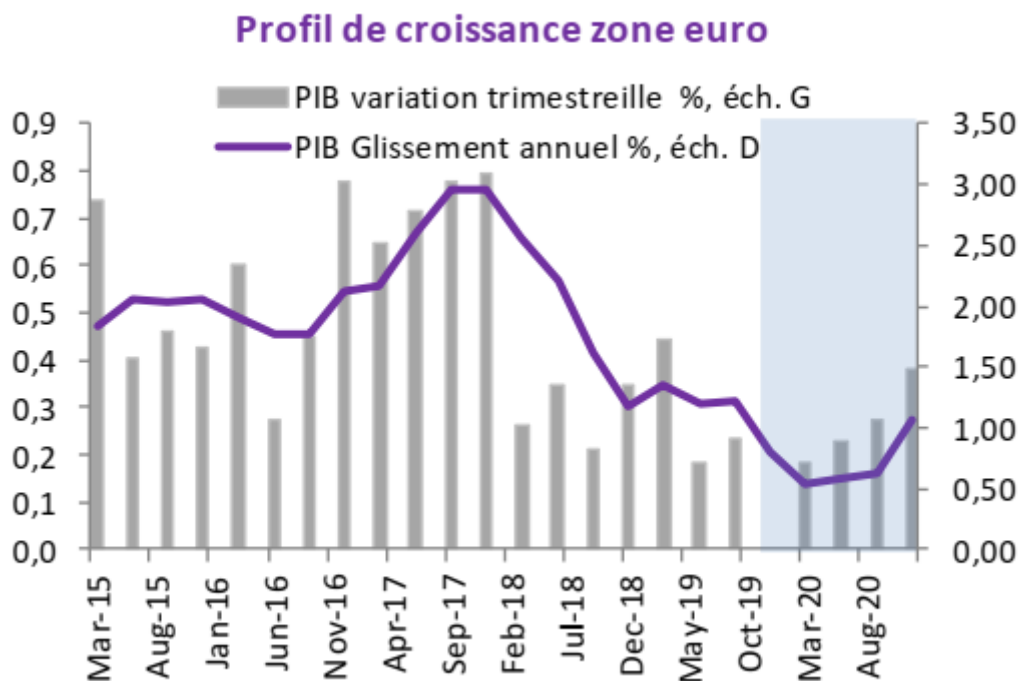
A – L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE*

*Sources : Caisse d'Epargne, Eurostat, Natixis.

1- La situation en zone Euro.

La zone euro devra se contenter d'une croissance de 1,2 % en 2019 et de 1,4 % en 2020. Après une reprise de la croissance au premier trimestre 2019, la croissance a ralenti aux deuxième et troisième trimestres et stagne au quatrième trimestre. Ce ralentissement de l'activité de la zone euro résulte de l'évolution différente de la croissance d'un pays à l'autre. La plupart des indicateurs du climat des affaires ont connu une détérioration significative au cours des derniers mois.

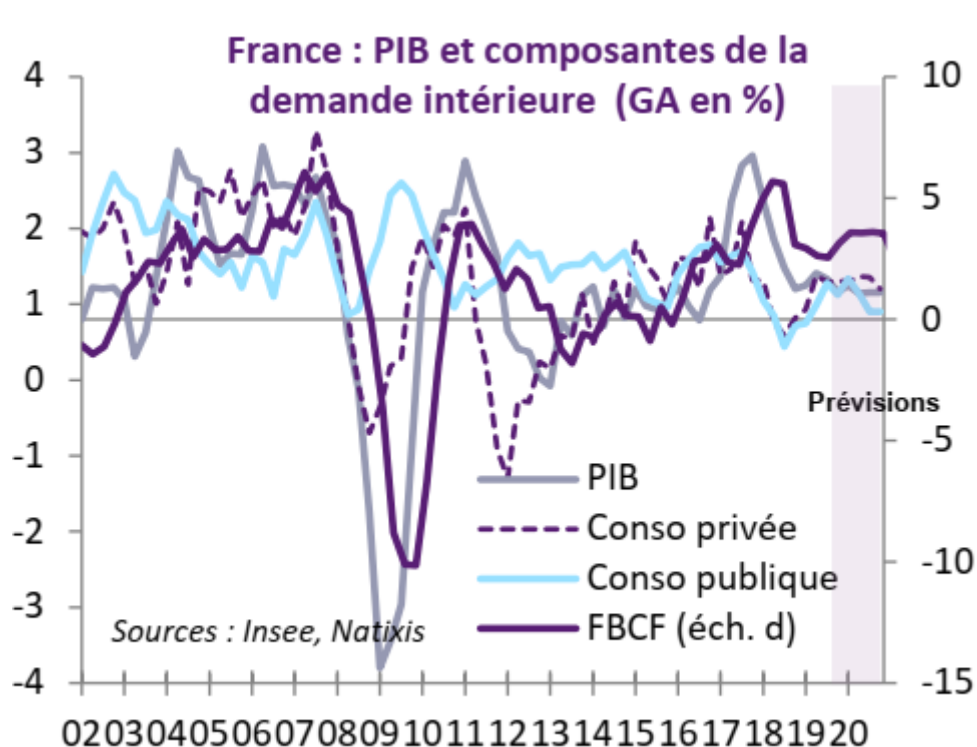
La situation est particulièrement difficile dans l'industrie notamment en Allemagne et plus particulièrement dans le secteur automobile. La situation italienne soulève des craintes avec des estimations de croissance de 0% en 2019 et 0,5% en 2020. Toutefois, l'Espagne, la France et le Portugal résistent avec un ralentissement plus modéré de la croissance.



2- La situation en France

Dans cet environnement international perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté. En effet, la croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global, en raison de sa moindre exposition aux risques extérieurs et au ralentissement industriel. Cette capacité de l'économie française à résister au ralentissement général s'explique d'abord par la moindre exposition

que ses voisins à la dégradation de la demande mondiale, ensuite et surtout, par la bonne tenue de la demande intérieure. En 2020, l'économie française devrait conserver un rythme de croissance significatif grâce à cette demande intérieure soutenue, notamment grâce aux investissements des entreprises et à une consommation des ménages favorisée par un relatif dynamisme de l'emploi et les mesures en faveur du pouvoir d'achat (baisse de cotisations des salariés, dégrèvement de la taxe d'habitation, hausse de la prime d'activité, défiscalisation des heures supplémentaires, etc.). L'inflation devrait se stabiliser en 2020 à +1,2%. Ainsi, depuis plus d'un an, l'activité s'est installée sur un rythme assez stable et la situation devrait perdurer puisque le scénario de la Banque de France prévoit une croissance annuelle du PIB de 1,3% en 2019 et 2020, puis 1,4% en 2021. Sous réserve d'une atténuation des tensions internationales, la croissance française se maintiendrait en 2020 au-dessus de 1%.



La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 limite l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 % par an.

Avec une hausse modérée de 0,9%, elles seront légèrement supérieures à celle de 2018. La croissance des dépenses de personnel restera relativement mesurée, avec une évolution à peine supérieure à celle de 2018 (+0,7%). Plusieurs facteurs tirent ce poste à la hausse : mesures liées au protocole parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) qui ont repris en 2019, ou encore la reconduction du dispositif de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) en 2019. A l'inverse, le gel du point d'indice de la fonction publique constitue un élément de modération, de même que la montée en charge des contrats « parcours emplois compétences » (PEC) qui semble s'opérer de manière assez lente (contrats aidés transformés en PEC depuis le 1^{er} janvier 2018).

Pour ce qui est des intérêts de la dette des collectivités locales, ils sont en repli pour la cinquième année consécutive, les taux d'intérêts atteignant des niveaux historiquement bas et l'encours de dette n'évoluant que faiblement.

Concernant la section d'investissement du secteur public local, ce sont surtout les dépenses d'équipement, telles les subventions, qui progresseront. Le bloc communal a été à l'origine de cette progression marquée en 2019 (+10,4%). Les départements confirment la reprise déjà amorcée en 2018 (+6,4%), les régions voient elles aussi les leurs progresser de nouveau (+7,6%).

Au plan des ressources des collectivités territoriales, en 2019 l'épargne brute des collectivités locales enregistrent une hausse pour la cinquième année consécutive. Les recettes de fonctionnement (+2,1%) augmentant plus rapidement que les dépenses de fonctionnement, avec des dotations relativement stables et des recettes fiscales en progression en raison du dynamisme des droits de mutation et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Comme le Président de la République s'y est engagé, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée. Pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Conformément à l'engagement pris d'une compensation à l'euro près des collectivités territoriales, un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

En 2020, l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal devrait être maintenue à son niveau de 2019. Bien que le mode de calcul de la DGF reste le même, certaines collectivités devraient subir un écrêtement lié au financement de la péréquation au sein de l'enveloppe normée. La Loi de Finances (LF) 2020 prévoit un nouvel abondement des enveloppes de péréquation verticale à savoir la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

L'année 2020 correspondra à l'ouverture d'un nouveau mandat communal et intercommunal et devrait être marquée par un certain nombre de changements législatifs portant sur l'organisation, les compétences ou la décentralisation.

Un fait certain, notre budget 2020 sera de nouveau construit dans un environnement national contraint. A l'heure où la seule dynamique des recettes communales est la revalorisation des bases d'imposition, le projet de Loi de Finances pour 2020 proposait de geler cette revalorisation. Suite à une opposition unanime sur ce projet de réforme, le Gouvernement a décidé de maintenir une revalorisation de +0,9%. En 2020, les finances locales resteront contraintes comme en 2019.

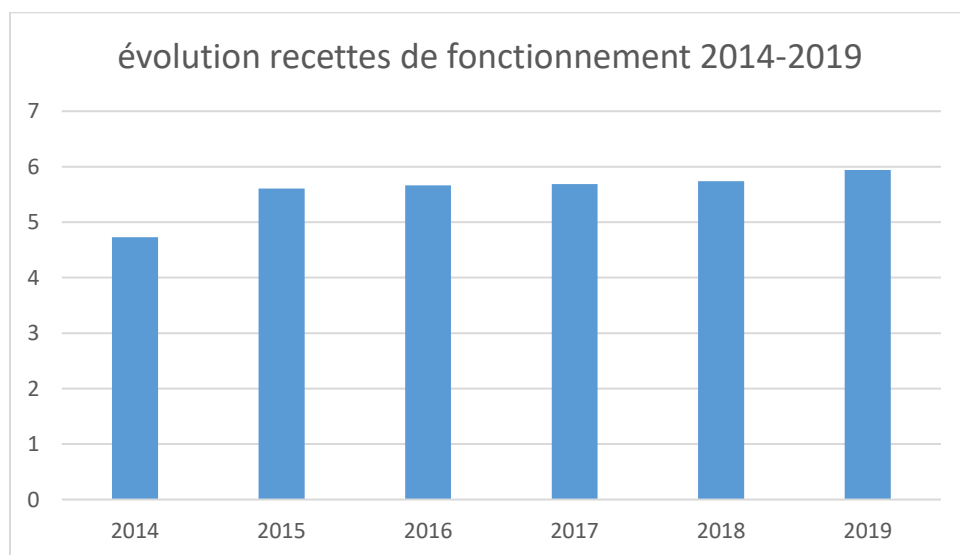
II - SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE DE GLEIZE

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de la commune sont composées principalement des impôts et taxes (chap. 73), des dotations, subventions et participations (chap. 74), des produits et services (chap. 70) des autres produits de gestion courante (chap. 75), et d'autres recettes moins importantes comme les produits exceptionnels (chap. 77), les atténuations de charges (chap. 013), les produits exceptionnels (chap. 77) et des opérations d'ordre (chap. 042).

Répartition des recettes de fonctionnement en 2019

| | | | |
|---------------|--|-----------------------|----------------|
| 013 | Atténuation de charges | 30 296,34 € | 0,51% |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 20 477,93 € | 0,34% |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes di | 428 154,75 € | 7,21% |
| 73 | Impôts et taxes | 3 516 908,50 € | 59,18% |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 1 267 831,59 € | 21,34% |
| 75 | Autres produits de gestion courant | 212 140,57 € | 3,57% |
| 77 | Produits exceptionnels | 466 505,20 € | 7,85% |
| TOTAUX | | 5 942 314,88 € | 100,00% |



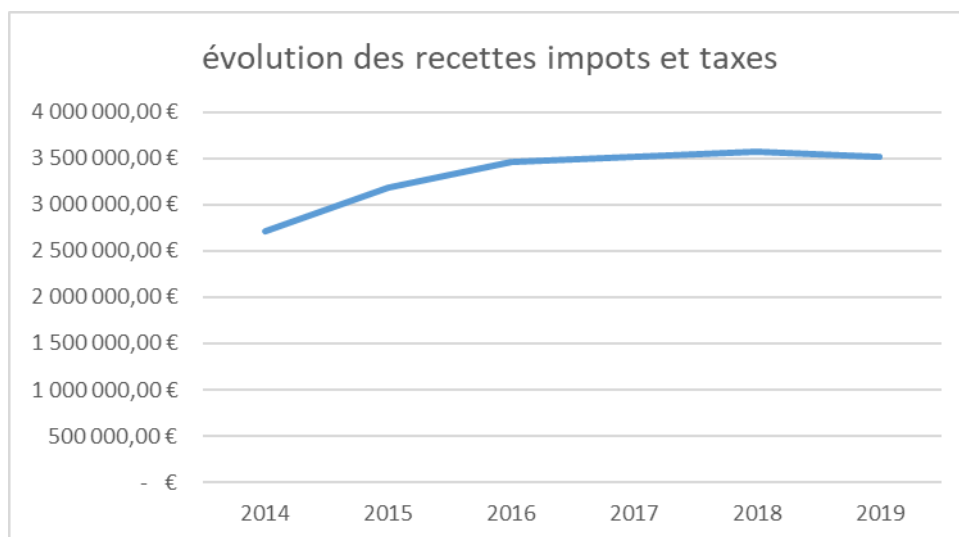
| recettes de fonctionnement | | | | | |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| 4 732 480,67 € | 5 608 164,56 € | 5 663 468,80 € | 5 690 825,20 € | 5 737 902,30 € | 5 942 314,88 € |

1- La fiscalité

Le chapitre 73 « impôts et taxes » regroupe l'ensemble des recettes fiscales de la commune. Ce chapitre regroupe des postes comme **la taxe foncière, la taxe d'habitation**, les rôles supplémentaires, la taxe additionnelle aux droits de mutation ou encore les attributions de compensation versées par la CAVBS.

Les prévisions d'évolution du chapitre 73 sont les suivantes, mais elles sont un peu en trompe l'œil :

| chapitre 73 Impots et taxes | | | | | |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| 2 705 542,93 € | 3 188 160,90 € | 3 464 892,00 € | 3 519 905,12 € | 3 574 835,10 € | 3 516 908,50 € |



Les recettes en matière de taxe foncière et de taxe d'habitation sont en évolution faible mais constante.

La municipalité de Gleizé a décidé depuis de nombreuses années de maintenir chaque année ses taux d'imposition qui sont à la fois beaucoup plus bas que la moyenne départementale mais encore plus du niveau national. Pour 2020, la municipalité s'engage à ne pas augmenter ses taux d'imposition. Pour mémoire un habitant du Rhône paie en moyenne 150 € de plus de taxe foncière et de taxe d'habitation qu'un habitant de Gleizé par an. Pour mémoire, les taux maintenus sont : 9.81% pour la taxe d'habitation, 16.59% pour la taxe sur le foncier bâti et 19.79% pour la taxe de foncier non bâti.

Pour 2019, la Loi de Finances prévoit une augmentation de 0.90 % des bases de la valeur locative. Il faut toutefois se méfier car cette somme ne tient pas compte des dégrèvements compensés ou non par l'Etat, qui seront affectés au chapitre 74 mais surtout, le Gouvernement a décidé de dispenser 80 % des foyers fiscaux du paiement de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale d'ici 2020.

Sur les 3122 foyers soumis à la taxe d'habitation pour résidence principale à Gleizé, 1976 sont concernés par l'exonération.

Cette mesure encore difficile à évaluer dans le long terme va conduire à une baisse du chapitre 73 et à une augmentation du chapitre 74 « Dotations ». Elle représente pour l'année 2019 une recette 117 416,00€ (112 003€ en 2018) au titre des allocations compensatoires de Taxe d'Habitation.

L'autre compte important de ce chapitre 73 est celui relatif aux « attributions de compensation ». Celui-ci concerne les flux financiers entre la CAVBS et la commune de Gleizé. En 2015, cette somme s'élevait à 426 652 €. En 2016, celle-ci est passée à 688 861 €. Il s'agit de l'effet du retour des compétences « scolaires » et « voirie » dans les communes. En 2017, cette somme a été ramenée à 626 476 €, il s'agit de l'effet de la mise en place, en application de la Loi de Finance Rectificative pour 2017 des Attributions de Compensation en investissement. Les AC étaient versées intégralement en fonctionnement. A partir de 2017, la part fonctionnement est perçue au chapitre 73, mais la part investissement est désormais versée au C/ 13246 en recette d'investissement. Il s'agit d'un compte créé par une modification de l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14 au 1^{er} janvier 2018. Le montant de 626 476€ s'est maintenu en 2018. L'attribution de compensation en 2019 a baissé : 501 608€ car les cotisations SDIS sont désormais versées directement par l'Agglomération mais est déduite des dépenses de fonctionnement (124 868€) au chapitre 64.

Autre poste important, la taxe additionnelle aux droits de mutation. Celle-ci est perçue par la commune, mais celle-ci n'a quasiment aucune prise sur son produit. Elle fluctue de 200 000 à 250 000€ selon les années. Cette recette a été particulièrement dynamique en 2019 puisqu'elle s'élève à 275 717,70€.

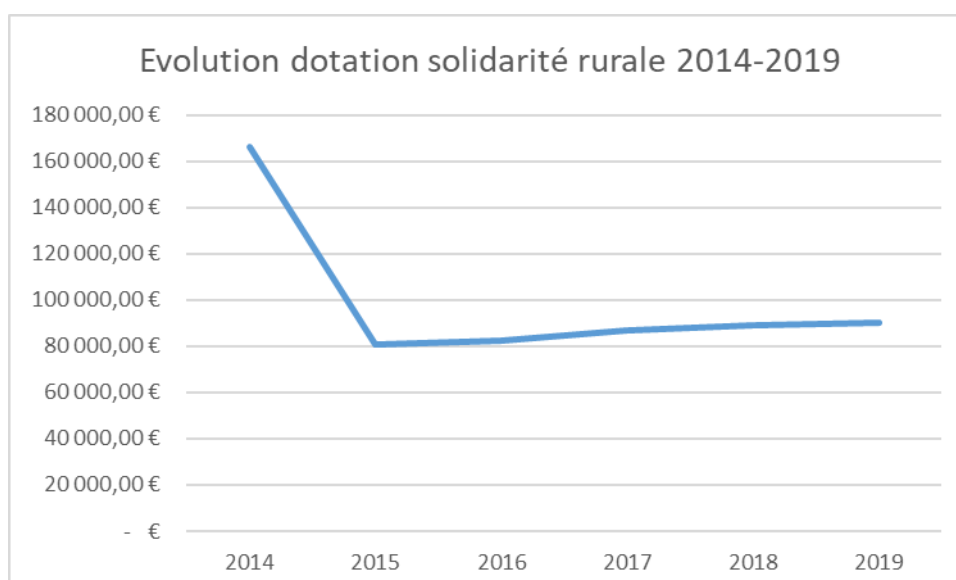
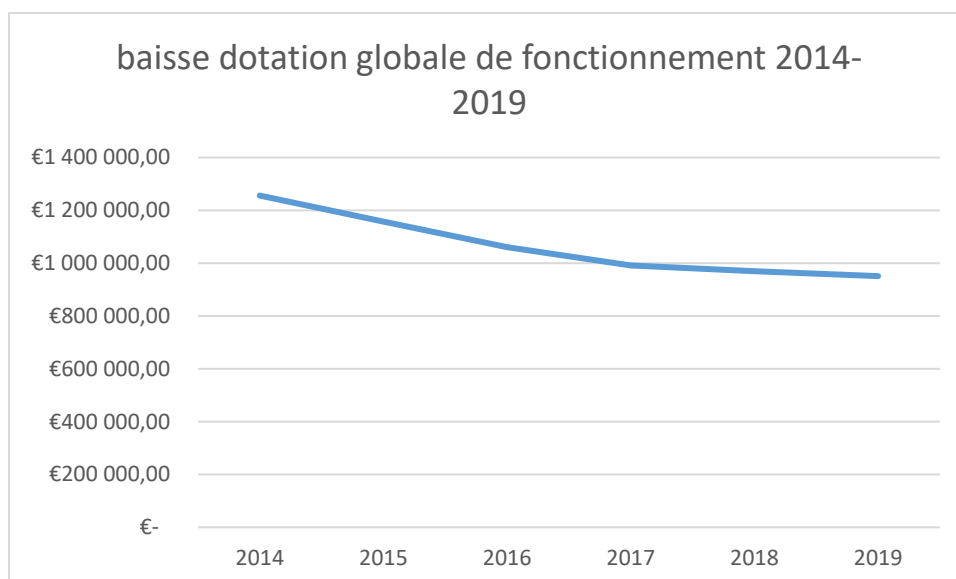
2- Les concours de l'Etat

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participation » regroupe ce que l'on pourrait appeler « les concours de l'Etat ». La plus emblématique de ces dotations est la DGF constituée de : la Dotation Forfaitaire (DF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP). La commune de Gleizé ne perçoit que la DF et la DSR. La DSU a été retirée à la commune au profit de la CAVBS et de la commune de Villefranche.

Comme l'ensemble des collectivités locales, la DGF de la commune de Gleizé a été fortement impactée ces dernières années au titre du « redressement des comptes publics ». Pour 2020, le Gouvernement s'est engagé à maintenir cette dotation. Il faut toutefois noter que la DF continue de fluctuer en fonction du nombre d'habitants et d'un dispositif d'écrêtement mis en place pour financer la hausse de la DSU et de la DSR versée à certaines communes.

Il conviendra de rester prudent pour l'année 2020.

| La DGF | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|--------------|--------------|--------------|
| dotation forfaitaire | 1 256 018,00 € | 1 157 411,00 € | 1 060 464,00 € | 991 170,00 € | 969 793,00 € | 951 081,00 € |
| progression | | -7,85% | -9,14% | -6,99% | -2,20% | -1,97% |
| dot. Solidarité Rurale | 166 082,00 € | 80 702,00 € | 82 573,00 € | 86 599,00 € | 88 941,00 € | 90 411,00 € |
| progression | | -51,41% | 2,27% | 4,65% | 2,63% | 1,63% |



Les autres dotations comprises au chapitre 74 sont toutes celles relatives à la compensation des dégrèvements et exonérations des diverses taxes et impôts. Globalement les communes sont plutôt perdantes car les compensations se font en général sur des bases anciennes. Par prudence la municipalité fait le choix en 2020 de rester sur des recettes équivalentes, ces compensations n'étant pas encore notifiées. Dans les autres dotations, on peut noter le FCTVA, ou encore la dotation pour les titres sécurisés (passeports et CNI) de 8 580 € qui ne couvre pas les dépenses communales.

Il est à noter qu'en 2019, la commune a perçu une baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (24 641€ au lieu de 40 000€ prévu au BP 2019, 40 208,12€ reçu en 2018).

3- Autres recettes (Produits des services)

Les autres recettes de fonctionnement de la commune sont les produits et services (chap. 70), les autres produits de gestion courante (chap. 75), et d'autres recettes moins importantes comme les produits exceptionnels (chap. 77), les atténuations de charges (chap. 013), les produits exceptionnels (chap. 77) et des opérations d'ordre (chap. 042).

Le chapitre 13 va concerner principalement des remboursements sur les rémunérations du personnel ainsi que l'assurance du personnel pour les accidents de travail. La part la plus importante concerne les chèques déjeuners des agents. Il s'agit d'une simple opération comptable. Les tickets ont une valeur faciale de 5 €. L'agent paie 2,5 €, la commune 2,5 €. La commune paie 100 % des tickets puis se rembourse 50 % au chapitre 13.

Le chapitre 70 concerne les produits du domaine ou des services. Il s'agit des concessions des cimetières, des redevances d'occupation du domaine public, de diverses régies, du remboursement de charges par les locataires, du remboursement de frais de cantine ou de scolarité par les autres communes... Les recettes prévisionnelles sont laissées à des niveaux proches de 2019 sauf pour les remboursements par les autres communes (attente de leurs chiffres) et des états de charges avec la CAVBS (baisse en 2019 du fait de l'entretien espaces verts Avenue Alfred Gap).

Le chapitre 042 concerne des écritures d'ordre relatives aux travaux en régie et l'amortissement de subventions.

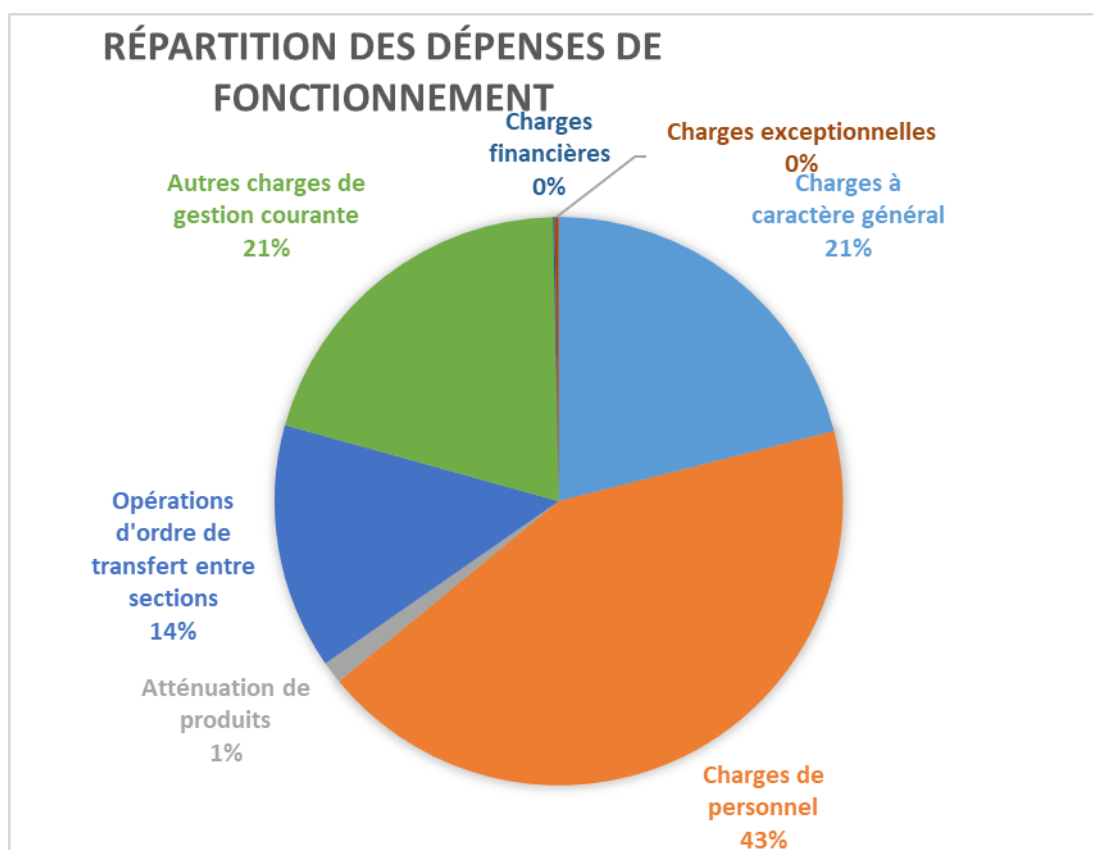
Le chapitre 75 concerne surtout les revenus des immeubles, c'est-à-dire les loyers des logements communaux et les locations des salles communales.

Le chapitre 77 est celui des « produits exceptionnels ». Une cession de terrain rue St Vincent a alimenté le compte 775 pour 325 000€ en 2019 mais reste une recette exceptionnelle.

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de la commune se composent des chapitres suivants : charges à caractère général (chap. 011), charges de personnel (chap. 012), atténuations de produits (chap. 014), virement à la section d'investissement (023), les opérations de transfert d'ordre entre sections, les autres charges de gestion courante (chap. 65), les charges financières (chap. 66), les charges exceptionnelles (chap. 67) et des opérations d'ordre (chap. 042). Ces dépenses revêtent une grande importance car elles conditionnent la capacité de la commune à investir, à la fois à travers l'affectation du résultat de fonctionnement en investissement mais aussi à travers le virement de section à section.

| dépenses de fonctionnement 2019 | | | |
|--|--|-----------------------|----------------|
| 011 | Charges à caractère général | 1 079 259,07 € | 21,03% |
| 012 | Charges de personnel | 2 208 988,75 € | 43,04% |
| 014 | Atténuation de produits | 64 495,00 € | 1,26% |
| 023 | Virement à la section d'investissement | | |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 718 162,46 € | 13,99% |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 044 308,51 € | 20,35% |
| 66 | Charges financières | 5 228,85 € | 17,26% |
| 67 | Charges exceptionnelles | 11 621,10 € | 56,75% |
| TOTAUX | | 5 132 063,74 € | 100,00% |

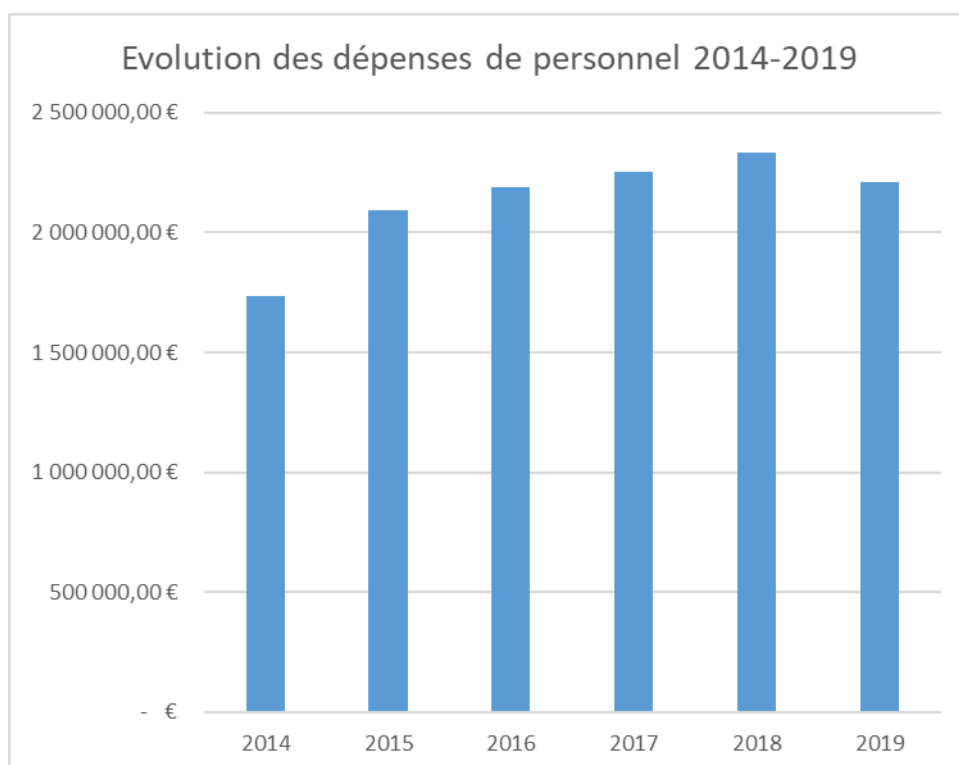


1- Les dépenses de personnel

Le chapitre 012 concerne les charges de personnel. Il atteint 43% des dépenses de fonctionnement contre 55 % pour les collectivités de la même strate au niveau national et 50 % au niveau départemental. Ce chiffre devrait augmenter en 2020 pour adapter les services à l'évolution de la population et au développement des équipements associés.

L'augmentation de la masse salariale s'explique tout d'abord par ce que l'on appelle souvent le GVT, c'est-à-dire notamment les avancements de grade ou d'échelon des agents. Celui-ci représente la somme de 12 000 € environ en 2019 et serait de 10 000€ environ en 2020. Des mouvements de personnel (départ à la retraite, mutation, renforts) peuvent aussi influencer sur cette ligne. C'est ce qui explique une baisse en 2019. Les cotisations resteront stables en 2020.

| charges de personnel 012 | | | | | |
|--------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| 1 737 725,83 € | 2 091 139,13 € | 2 187 002,34 € | 2 251 236,05 € | 2 334 959,58 € | 2 208 988,75 € |
| | 20,34% | 4,38% | 2,85% | 3,59% | -5,70% |



2- Les subventions

Le chapitre 65 contient les « autres charges de gestion courante ». Ce chapitre regroupe les indemnités des élus et leurs accessoires (indemnités, charges, frais de mission, cotisations retraite, cotisation de sécurité sociale et formation). Le chapitre 65 concerne aussi les admissions en non-valeurs et créances irrécouvrables (24 000€ en 2019 consacrée à une créance irrécouvrable de loyer qui devrait disparaître en 2020).

Le chapitre concerne aussi les participations en fonctionnement à divers syndicats et organismes (CCAB, SYDER, Collèges...), mais aussi la subvention au CCAS qui pourrait être augmentée à hauteur de 68 000 € en 2020, ou le remboursement aux communes voisines des frais de scolarité ou de cantine pour les gleizéens scolarisés hors de Gleizé. La cotisation au SDIS ne sera plus payée directement par la commune mais par la CAVBS. Ce montant sera déduit de la recette de fonctionnement des attributions de compensation de 124 868,00€.

L'article 6574 qui concerne les subventions aux associations, aux structures type centres aérés et aux écoles restera à 270 000€.

| chapitre 65 autres charges de gestion courante | | | | | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| 1 256 128,10 € | 1 631 200,90 € | 1 232 399,06 € | 1 248 970,32 € | 1 101 584,84 € | 1 044 308,51 € |
| | 29,86% | -32,36% | 1,33% | -13,38% | -5,48% |

3- Les autres dépenses de fonctionnement

Les dépenses autres dépenses de fonctionnement de la commune se composent en tout premier lieu du chapitre charges à caractère général (chap. 011), mais aussi des atténuations de produits (chap. 014), du virement à la section d'investissement (023), des opérations de transfert d'ordre entre sections (chap. 042), des charges financières (chap. 66) et des charges exceptionnelles (chap. 67).

Le chapitre 011 est l'un des plus importants en termes de dépenses de fonctionnement. Celui-ci a fortement augmenté entre 2015 et 2016 du fait de la reprise des compétences scolaires et voiries. La volonté de la municipalité est de stabiliser ce chapitre. Le champ couvert par ce chapitre est très vaste puisqu'il recouvre les fournitures, le carburant, les fluides, les transports, les impôts et taxes, les prestations de service, les maintenances... La municipalité pour 2020 veut maintenir un point de vigilance sur la maîtrise des fluides. De nouvelles dépenses sont attendues notamment du fait de surfaces plus importantes à traiter dans le cadre du marché espaces verts.

| chapitre 011 charges à caractère général | | | | | |
|--|--------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| 745 455,00 € | 890 689,31 € | 1 077 116,04 € | 1 168 342,55 € | 1 105 273,68 € | 1 079 259,07 € |
| | 19,48% | 17,31% | 7,81% | -5,71% | -2,41% |

Le chapitre 014, atténuation de produit, concerne exclusivement le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). Ce prélèvement devrait se maintenir en 2020. Nous avons donc prévu 75 000 €. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale entre les communes membres d'un EPCI à l'échelle de l'EPCI.

Le chapitre 66 correspond à la charge financière. Il concerne les intérêts des emprunts et les intérêts courus non-échus (ICNE). 6500 € sont prévus en 2020.

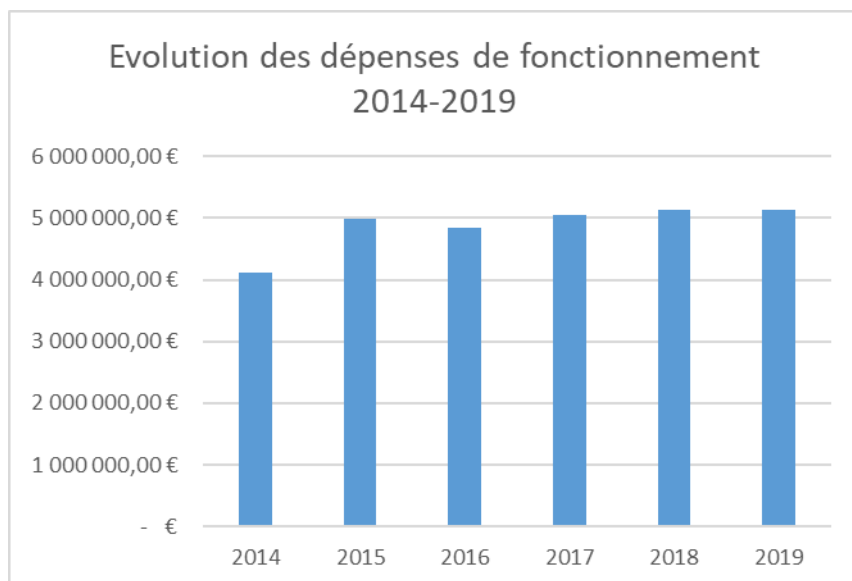
Le chapitre 67 correspond à des charges exceptionnelles. Il concerne les bourses et les prix, des charges exceptionnelles et parfois des titres annulés sur exercices antérieurs. 13 200 € sont prévus en 2020.

Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre de transfert entre sections. Il s'agit des dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles pour 390 000 € environ.

Reste enfin **le chapitre 023**, virement à la section d'investissement. Ce chapitre est très important puisqu'il résulte de la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes de fonctionnement. Celui-ci joue à la fois le rôle de virement d'équilibre mais vient aussi et surtout financer les investissements. Il s'agit d'une écriture comptable qui ne s'exécute pas. Pour 2020 ce virement n'est pas encore évalué. Il était de 342 303,42 € en 2019.

L'évolution des dépenses de fonctionnement peut être retracée de la manière suivante :

| Dépenses de fonctionnement | | | | | |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| 4 110 152,79 € | 4 987 286,22 € | 4 849 247,70 € | 5 058 148,17 € | 5 128 757,86 € | 5 132 063,74 € |
| | 21,34% | -2,85% | 4,13% | 1,38% | 0,06% |



C – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

L’un des principaux points à aborder dans le cadre du DOB est celui de l’état de la dette de la commune et ses perspectives. Nous verrons ensuite le détail des recettes et dépenses d’investissement envisagées pour 2020.

1- La dette

La dette de la commune de Gleizé est constituée à ce jour de 7 emprunts, 1 à la Caisse des Dépôts et Consignations, 5 à la Caisse d’Epargne et un à la Poste. 2 prêts se terminent en 2020, 1 en 2021, 1 en 2023, 1 en 2024 et 1 en 2034. Le CRD au 01 janvier 2020 est de 2 706 224.51 €. L’extinction totale de la dette est fixée à 14 ans et 11 mois. L’ensemble des emprunts est souscrit à taux fixe et peut donc être classé en A selon la Charte de bonne conduite dite de Gissler.

On peut dire aujourd’hui, au 1^{er} janvier 2020, que la dette de la commune de Gleizé est de 347 € environ par habitant contre plus de 616 € au niveau du Rhône 951 € au niveau de la région et 842 € pour les communes de même strate (chiffres 2016).

Détail des emprunts en cours :

| Emprunt | taux | 1ere échéance | dernière échéance | Capital | Intérêts (66112) | Amortissements (1641) |
|---|------|---------------|-------------------|------------|------------------|-----------------------|
| Financement aménagement air de loisirs orchidées | 1,04 | 01/01/2001 | 01/01/2020 | 76 224,51 | 187,47 | 5 280,83 |
| Prêt caisse d'épargne | 0,94 | 25/01/2016 | 28/10/2020 | 400 000,00 | 187,40 | 20 299,11 |
| | | | | | 140,71 | 20 345,80 |
| | | | | | 93,91 | 40 832,17 |
| Prêt fond de concours SYDER | 0,3 | 25/10/2016 | 25/10/2021 | 450 000,00 | 135,61 | 22 677,61 |
| | | | | | 118,70 | 22 677,61 |
| | | | | | 101,78 | 22 677,61 |
| | | | | | 84,85 | 22 677,61 |
| Financement fonds de concours SYDER et investissement 201 | 0,36 | 25/01/2018 | 25/01/2022 | 450 000,00 | 970,26 | 89 838,58 |
| Financement investissements et SYDER 2018 | 0,25 | 01/09/2019 | 01/09/2023 | 500 000,00 | 1 016,67 | 101 016,67 |
| Financement SYDER 2019 | 0,05 | 25/03/2020 | 25/12/2024 | 130 000,00 | 17,33 | 6 500,00 |
| | | | | | 15,44 | 6 500,00 |
| | | | | | 14,63 | 6 500,00 |
| | | | | | 13,81 | 6 500,00 |
| Financement investissements 2019 | 0,34 | 25/03/2020 | 25/12/2034 | 700 000,00 | 608,22 | 11 666,67 |
| | | | | | 585,08 | 11 666,67 |
| | | | | | 575,17 | 11 666,67 |
| | | | | | 565,25 | 11 666,67 |

En 2020, l'emprunt annuel de la commune devrait se situer environ à 300 000 €. Il s'agit d'un montant équivalent à la participation en investissement que la commune verse au SYDER pour ses travaux. En effet depuis 2014, la commune a fait le choix de souscrire elle-même son emprunt lié au SYDER plutôt que de laisser le SYDER porter lui-même l'emprunt lié à Gleizé, ce qui revient beaucoup plus cher.

2- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se composent du virement de la section de fonctionnement vu ci-dessus et qui n'est pas encore évalué pour 2020 (chap. 021), du produit des cessions (chap. 024), des opérations d'ordre de transfert (chap. 040), des dotations et fonds divers (chap. 10), des subventions d'investissement (chap. 13), des emprunts (chap. 16).

Les recettes d'investissement réalisées en 2019 étaient de 3 045 963,17 €.

| Chapitre | Réalisé |
|--|-----------------------|
| 001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 216 084,06 € |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | - € |
| 024 - Produits de cessions | - € |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 718 162,46 € |
| 041 - | |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 937 052,98 € |
| 13 - Subventions d'investissement | 342 626,28 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 832 037,39 € |
| 27 - Autres immobilisations financières | |
| TOTAUX | 3 045 963,17 € |

En 2019, une cession de terrain a été réalisée pour un montant de 325 000 € mais les écritures sont inscrites en fonctionnement pour être ensuite imputée par le biais des opérations d'ordre.

Le chapitre 040 concerne des opérations d'ordre liées principalement à des amortissements pour 398 142 € avec la cession de terrain intégrée pour un montant de 325 000€

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserve est très important pour la collectivité. Celui-ci correspond au remboursement du FCTVA, à la perception de la taxe d'aménagement mais aussi et surtout à l'excédent de fonctionnement capitalisé. Il s'agit de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 capitalisé en recette d'investissement pour l'année 2020 (810 251,14€). Celui-ci constitue une sorte de capacité d'autofinancement de la commune ou une réserve. Il doit, légalement, au minimum couvrir un éventuel déficit de la section d'investissement et un éventuel déficit des reports de l'année N-1. Le FCTVA quant à lui va dépendre des investissements réalisés l'année N-1 et la taxe d'aménagement est très fluctuante. Celle-ci est notifiée par les services de l'Etat, nous sommes restés sur une estimation prudentielle basse de 65 000 € pour 2020.

Le chapitre 13 correspond aux subventions d'investissement perçues par la commune.

| Subvention | Projet | Subvention accordée | sous total | Observations |
|------------------------|--|---------------------|--------------|---|
| région 2019 | rénovation salle des fêtes | | | en cours d'instruction |
| région 2019 | modes doux | | | en cours d'instruction |
| DSIL 2019 | sécurisation écoles | 9900 | 9900 | non versée en 2019 - à inscrire en 2020 |
| DETR 2019 | sécurisation écoles | 8250 | 8250 | non versée en 2019 - à inscrire en 2020 |
| CD69/Etat | amendes de police | 8 000,00 € | 8 000,00 € | versée en 2019 |
| CD69 | accessibilité batiments communaux | 18 500,00 € | 220 160,00 € | versée en 2019 |
| CD69 | modes doux | 164 160,00 € | | |
| CD 69 | rénovation salle des fêtes | 37 500,00 € | | |
| DETR | Chervinges T2 | 89 631,00 € | 99 632,00 € | non versée en 2019 - à inscrire en 2020 |
| DETR | Théâtre loge rapide | | | non versée en 2019 - à inscrire en 2020 |
| DETR | Théâtre fresque | 10 001,00 € | | non versée en 2019 - à inscrire en 2020 |
| agence de l'eau | matériel | 6 765,00 € | 6 765,00 € | |
| SYTRAL | mise en accessibilité quai de bus | 489,00 € | 489,00 € | versée en 2019 |
| Région | Salle St Roch sol | 33 161,00 € | 93 161,00 € | non versée en 2019 - à inscrire en 2020 |
| Région | Chervinges T2 | 60 000,00 € | | non versée en 2019 - à inscrire en 2020 |
| | | | | |
| | à solliciter | | | |
| CAVBS | fonds de concours pour travaux investissement voirie | 11 226,00 € | | non versée en 2019 - à inscrire en 2020 |
| dotation parlementaire | Chervinges 1 | 20 000 € | | reliquat à solliciter |
| DETR | solde 2016 - ST Vincent | 8 791 € | | reliquat à solliciter |

Le chapitre 16 concerne les emprunts et la dette assimilée. Le chapitre est composé de 2 comptes. Le C/ 165 concerne les dépôts et cautionnement versés par les locataires de la commune. La somme a été évaluée à 15 000 € pour 2020.

| recettes d'investissement | | | | | |
|----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| 1 482 761,87 € | 1 967 878,56 € | 1 853 184,88 € | 2 190 114,30 € | 2 311 901,82 € | 2 829 879,11 € |

3- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2020 ne sont pas encore déterminées. Les dépenses d'investissement envisagées correspondent à 2 familles. Certaines dépenses sont tenues en chapitres et d'autres en opération comptables.

Concernant ce premier groupe, les dépenses sont les suivantes : solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chap. 001), les dépenses imprévues (chap. 020), les opérations d'ordre (chap. 040), les emprunts et dettes assimilés (chap. 16), les immobilisations incorporelles (chap. 20), les subventions d'équipement versées (chap. 204), les immobilisations corporelles (chap. 21).

Concernant le second groupe, il s'agit d'opérations comptables. Il s'agit d'une faculté laissée par l'instruction budgétaire et comptable afin de réunir des investissements par thématique et de bien identifier les coûts. Contrairement au reste du budget, ici, les lignes sont votées à l'opération et non au chapitre. Les chapitres existent au sein de l'opération mais en fonction des besoins, la commune peut déplacer une somme d'un chapitre à l'autre à la seule condition de laisser les crédits au sein de la même opération. Les opérations sont par exemple la N° 012 ECOLES ou la N° 031 SPORT.

| Chapitre/opération | réalisé hors reports actions engagées | % |
|--|---------------------------------------|---------------|
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | | |
| 020 - Dépenses imprévues (investissement) | | |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 20 477,93 € | 96,14% |
| 041 - Opérations patrimoniales | | |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 5 988,44 € | 100,00% |
| 13 - subvention d'investissement | 380,00 € | 100,00% |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 464 588,40 € | 96,81% |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 130 025,77 € | 100,00% |
| 21 - Immobilisations corporelles | - € | 0,00% |
| 26 - participation et créances rattachées | | |
| TOTAL HORS OPERATIONS | 621 460,54 € | 77,33% |
| 011 - MATERIEL : services techniques | 96 200,70 € | 97,88% |
| 012 - ECOLES : travaux et matériels | 118 253,96 € | 75,81% |
| 014 - VOIRIE | 261 333,57 € | 74,88% |
| 016 - TRAVAUX DE BATIMENTS | 778 516,62 € | 86,65% |
| 018 - MATERIEL : Mairie | 28 092,40 € | 100,00% |
| 019 - CULTURE/COMMUNICATION | 89 192,72 € | 92,26% |
| 020 - AMENAGT QUARTIERS-ENVIRONNEM | 201 155,53 € | 86,03% |
| 022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE | 56 930,80 € | 100,00% |
| 023 - Grands aménagements | 509 202,20 € | 85,10% |
| 031 - SPORTS : travx, acquisitions | 122 522,79 € | 102,53% |
| TOTAL OPERATIONS | 2 261 401,29 € | 85,82% |
| TOTAUX | 2 882 861,83 € | 83,83% |

Le chapitre 001 correspond au solde d'exécution de la section d'investissement de 2019 reporté en 2020.

Le chapitre 020 sert à une provision pour des imprévus.

Le chapitre 040 correspond à des opérations d'ordre relatives principalement aux travaux en régie et à des amortissements de subventions pour 21 300 €.

Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital de la dette en cours (cf le détail ci-dessus de la dette).

Le chapitre 20 regroupe les immobilisations incorporelles.

Le chapitre 204 sert quant à lui à verser au SYDER notre participation en investissement pour 2019 était de 130 025,77 € (en 2020, 308 000€)

| dépenses d'investissement | | | | | |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| 2 252 484,57 € | 2 355 330,72 € | 2 408 381,23 € | 2 606 787,28 € | 2 095 817,75 € | 1 934 345,85 € |

Pour ce qui concerne les opérations, les crédits nouveaux ne sont pas encore définis. A ces crédits nouveaux, 916 940.01 € de reports de 2019 sur 2020 sont à ajouter. Le détail est le suivant :

| Environnement : Développement Durable & Accessibilité & Déplacement - Opération - 020 | | |
|--|---|---------------------|
| | arbre de la solidarité en 2019 - rond-point petite | 1 000,00 € |
| | réfection de trottoirs rue George Sand et rue des | 10 422,00 € |
| | ossuaire | 11 659,60 € |
| | automatisation des portes cimetièrè | 624,00 € |
| | fleurissement | 706,20 € |
| | plantation arbres | 3 630,86 € |
| | Sous Total report 2019 | 28 042,66 € |
| Grands Aménagements - opération 023 | | |
| | maitrise d'œuvre : marché voirie 2019 SOTREC | 7 573,50 € |
| | marché voirie 2019 : Joseph Remuet / Grands | 372 229,80 € |
| | étude aménagement rue St Vincent (trait d'Union) | 5 767,50 € |
| | Sous total report 2019 | 385 570,80 € |
| Travaux bâtiments - opération 016 | | |
| | sécurisation accès clocher (DAFFAUT) | 2 445,60 € |
| | remplacement VMC logements communaux DEBIZE / RIVOIRE (MACHABERT) | 1 134,36 € |
| | salles des fêtes : pose de miroir (DUMAS) | 444,72 € |
| | salle des fêtes : pose d'un caisson, habillage tuyau d'arrivée (DUMAS) | 903,02 € |
| | salles des fêtes : accessibilité sanitaires (MACHABERT) | 4 760,69 € |
| | Rue de Chères : étude de cablage (Orange) | 1 008,00 € |
| | Rue de Chères : mission OPC (Lespinasse) | 8 235,00 € |
| | Rue des Chères : maitrise d'œuvre (Atelier SEV) | 8 052,30 € |
| | Rue des Chères : maitrise d'œuvre (NOVEKA) | 996,00 € |
| | Rue des Chères : maitrise d'œuvre (EPCO) | 3 006,00 € |
| | Rue des Chères : lot 02 : maçonnerie (CONTE) | 41 525,88 € |
| | Rue des Chères : lot 02 : maçonnerie (CONTE) - avant tirants | 43 372,80 € |
| | Rue des Chères : lot 03 : charpente (RUIZ) | 12 378,02 € |
| | Rue des Chères : lot 04 : peinture plâtrerie (Guelpa) | 97 200,00 € |
| | Rue des Chères : lot 04 peinture plâtrerie (Guelpa) - renforcement acoustique | 11 414,99 € |
| | Rue des Chères : lot 07 menuiserie (Large) | 89 720,24 € |
| | Rue des Chères : lot 8 plomberie (Comby) | 34 095,66 € |
| | Rue des Chères : lot 9 chauffage (Comby) | 10 546,11 € |
| | Sous total report 2019 opération 016 | 371 239,39 € |
| Voie - Opérations 014 | | |
| | marché voirie 2018 : parking Haut Beaujolais | 57 000,00 € |
| | Sous total report 2019 opération 014 | 57 000,00 € |
| Scolaire - Ecoles - Opération 012 | | |
| Reports 2019 Scolaire - Opérations 012 | | |
| | achat mobilier école Brassens (DMG) | 638,00 € |
| | création porte de communication école Branciard | 990,00 € |
| | Sous total report 2019 opération 012 | 1 628,00 € |
| Sport - Opération 031 | | |
| | mise en électricité terrain cabot (Aqua light) | 5 844,00 € |
| | Sous total report 2019 opération 031 | 5 844,00 € |
| Matériel Administratif - opérations 018 | | |
| | ordinateur responsable technique (LBI) | 2 069,44 € |
| | switch | 108,00 € |
| | indexation des actes | 1 800,36 € |
| | Sous total report 2019 opération 018 | 3 977,80 € |
| Matériel Technique - opérations 011 | | |
| | acquisition camion feuille polybenne | 56 017,36 € |
| | remplacement benne déchets verts | 7 620,00 € |
| | Sous total report 2019 opération 011 | 63 637,36 € |
| | TOTAL report 2019 | 916 940,01 € |

En ce qui concerne les recettes, le détail des reports d'investissement 2019 sur 2020 sont :

| | |
|---------------------------------------|-------------|
| subvention CAVBS - projet voirie 2017 | 11 226,00 € |
|---------------------------------------|-------------|

En conclusion, on peut envisager pour l'année 2020, les tendances budgétaires suivantes :

| FONCTIONNEMENT DEPENSES | | |
|-------------------------|--|-----------------------|
| | | 2020 |
| Chapitre | Libellé | BP |
| 011 | Charges à caractère général | 1 151 400,00 € |
| 012 | Charges de personnel | 2 426 674,00 € |
| 014 | Atténuation de produits | 75 000,00 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 46 337,48 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 663 765,18 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 044 746,34 € |
| 66 | Charges financières | 5 500,00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 13 200,00 € |
| TOTAUX | | 5 426 623,00 € |

| FONCTIONNEMENT RECETTES | | |
|-------------------------|--|-----------------------|
| | | 2020 |
| Chapitre | Libellé | |
| 002 | Résultat de fonctionnement antérieur | |
| 013 | Atténuation de charges | 30 000,00 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 21 300,00 € |
| 70 | Produits des services, du domaine et ventes di | 437 020,00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 3 455 858,00 € |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 1 267 445,00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courant | 210 000,00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 5 000,00 € |
| TOTAUX | | 5 426 623,00 € |

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | |
|--|-----------------------|
| Chapitre/opération | 2020 |
| 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | |
| 020 - Dépenses imprévues (investissement) | 10 000,00 € |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 21 300,00 € |
| 041 - Opérations patrimoniales | |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | |
| 13 - subvention d'investissement | |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 455 990,28 € |
| 20 - Immobilisations incorporelles | |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 308 805,77 € |
| 21 - Immobilisations corporelles | 750 000,00 € |
| 26 - participation et créances rattachées | |
| TOTAL HORS OPERATIONS | 1 546 096,05 € |
| 011 - MATERIEL : services techniques | 166 938,96 € |
| 012 - ECOLES : travaux et matériels | 465 095,85 € |
| 014 - VOIRIE | 487 399,48 € |
| 016 - TRAVAUX DE BATIMENTS | 702 248,45 € |
| 018 - MATERIEL : Mairie | 38 133,80 € |
| 019 - CULTURE/COMMUNICATION | 64 593,00 € |
| 020 - AMENAGT QUARTIERS-ENVIRONNEM | 463 242,50 € |
| 022 - QUARTIERS/VIE ASSOCIATIVE | 7 280,00 € |
| 023 - Grands aménagements | 412 110,80 € |
| 031 - SPORTS : travx, acquisitions | 135 350,45 € |
| TOTAL OPERATIONS | 2 942 393,29 € |
| TOTAUX | 4 488 489,34 € |

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | |
|--|-----------------------|
| Chapitre | BP 2020 |
| 001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 895 370,38 € |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 46 337,48 € |
| 024 - Produits de cessions | |
| 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 663 765,18 € |
| 041 - | |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 1 131 134,14 € |
| 13 - Subventions d'investissement | 325 932,00 € |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 1 425 950,16 € |
| 27 - Autres immobilisations financières | |
| TOTAUX | 4 488 489,34 € |

◆◆◆